

1533
INSTITUTION FRANÇAISE

DE

AUCHER ET TULLIER.

INSTITUTION FRANÇAISE
DE
AUCHER ET TULLIER,

A CONSTANTINOPLE.



CONSTANTINOPLE, IMPRIMERIE D'A. BLACQUE.

DÉCEMBRE 1832.

INSTITUTION FRANÇAISE

ARCHER ET TULLIER

105, RUE DE CONSTANTINOPLE



CONSTANTINOPLE, IMPRIMERIE DE M. L. B. B. B.

1860

PROSPECTUS.

Sil est un établissement réclamé par les besoins des diverses classes d'habitans de l'empire ottoman, c'est sans contredit celui d'un Collège, où la jeunesse recevrait une éducation en rapport avec les exigences et la marche rapide des lumières dans le monde entier. Chacun sent en effet qu'on ne peut rester étranger au mouvement général des esprits dont le 19^e siècle présente l'admirable spectacle, sans se condamner à la plus triste inutilité. Malheureusement le manque absolu d'établissements convenables n'a point répondu jusqu'ici à un besoin si unanimement senti. Deux Français, qui ont consacré leur existence à l'instruction de la jeunesse, et qui ont puisé les principes d'une profession aussi honorable que difficile dans les meilleurs établissemens de leur patrie, viennent de fonder à Constantinople une maison d'éducation.

Ce Collège est ouvert aux jeunes-gens de toutes les nations et de tous les cultes ; tous placés sur le pied de la plus stricte égalité y recevront une éducation également soignée ; conforme, autant qu'il sera possible, à leurs aptitudes particulières, et à la position qu'ils sont destinés à tenir un jour dans le monde.

Nous ne saurions trop appeler l'attention des pères de famille sur l'idée que nous croyons heureuse, de préparer des hommes spéciaux dans les diverses branches des connaissances humaines. Ainsi le jeune-homme destiné au commerce, tout en recevant une éducation conforme, sous beaucoup de rapports, à celle des jeunes-gens destinés soit aux armes, soit à la médecine, soit au droit soit à la diplomatie, devra étudier plus particulièrement les connaissances qui sont indispensables à sa profession future, et *vice versa*.

Il ne faudrait pas conclure de ce que nous venons de dire, que nous voulons renfermer l'éducation dans les bornes étroites de ce qui est utile à une profession quelconque ; tous les hommes bien nés réclament des connaissances générales sur beaucoup de matières, tous indistinctement ont besoin de connaître parfaitement leur langue maternelle, et d'y joindre au moins la connaissance d'une des langues européennes les plus répandues ; tous ont besoin d'histoire, de géographie, de mathématiques, de littérature etc. ; mais ces conditions remplies, rien n'empêche de donner aux élèves une direction spéciale.

L'éducation intellectuelle n'attirera pas uniquement l'attention des directeurs, ils ne négligeront point non plus l'éducation morale ni même l'édu-

cation physique des enfans. Pour la première ils emploieront les méthodes dont l'expérience a prouvé l'excellence, et rejetteront ces méthodes surannées à l'aide desquelles les élèves parviennent à peine en sept années d'études fatigantes, à comprendre les livres les plus faciles d'une langue ancienne. Quant à l'éducation morale qui n'est pas la moins importante, tout sera mis à profit dans l'établissement pour faire naître ou développer dans les enfans les sentimens moraux les plus purs. Les directeurs ne perdront jamais de vue qu'ils doivent rendre à la société des hommes non seulement instruits, mais encore honnêtes. Ils inspireront à leurs élèves le mépris des jouissances sensuelles, le goût de celles de l'esprit, l'amour du travail, de la bienfaisance ; ils feront naître en eux des habitudes d'ordre, de propreté, d'attention, de surveillance et d'un sage emploi de tous les instans de la vie.

Notre cours complet d'études, comme nous le disons plus bas, exige cinq années consécutives. Néanmoins, désirant procurer au plus grand nombre les bienfaits de l'instruction, et craignant que beaucoup de pères de famille ne soient pas en état de fournir aux frais d'une éducation qui peut leur paraître trop longue et trop dispendieuse, nous formerons une classe particulière à l'usage des jeunes-gens qui veulent acquérir en peu de temps des connaissances pratiques sur les parties qui nous seront indiquées.

PROGRAMME
DE
L'ENSEIGNEMENT.

Les langues Grecque littéraire.

Latine.

Arabe, Persane, Turque.

Arménienne littéraire.

Française, Anglaise.

Italienne.

Les Belles-lettres.

L'Histoire, la Géographie.

La Rhétorique.

La Philosophie.

L'Économie politique.

La Physique.

La Chimie.

Les Mathématiques.

Le Dessin.

La Calligraphie Anglaise et Grecque.

La tenue des livres.

La Musique.

L'Éscrime, etc.

On y joindra même un cours *d'histoire naturelle, (minéralogie, botanique, zoologie) et d'anatomie* à l'usage des élèves qui se destinent à la médecine.

Il est entendu que les élèves auront à choisir entre les diverses parties de l'enseignement.

Le cours complet se divise en cinq années.

1^{re} ANNÉE.

Étude des Langues, Calligraphie, Dessin.

2^e ANNÉE.

Continuation de l'étude des langues et du dessin, Tenue des livres, pour ceux qui se destinent au commerce, Arithmétique, Histoire, Géographie.

3^e ANNÉE.

Continuation de l'étude des langues, du dessin, de l'histoire et de la géographie, Algèbre, Géométrie.

4^e ANNÉE.

Belles-lettres, Rhétorique.

5^e ANNÉE.

Philosophie, Économie politique, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Anatomie.

La musique, l'escrime et quelques autres connaissances moins nécessaires, seront enseignées au gré des parents pendant les heures de récréation, ou les jours de congé.

L'enseignement sera confié à des hommes recommandables à la fois et par leurs talents, et par leur conduite.

ENSEIGNEMENT.

RELIGION.

Tous les cultes étant admis dans l'établissement, un prêtre de chacun de ces cultes demeurera dans le Collège et sera chargé de l'enseignement religieux, ainsi que des cérémonies particulières à chaque religion.

LANGUE GRECQUE.

Cette langue, indispensable aux élèves grecs dont elle est la langue maternelle, l'est encore à tous ceux qui se destinent à la médecine ou qui sont jaloux d'acquérir une instruction solide. Un habile professeur, grec de nation, enseignera cette langue. Les élèves qui en commenceront l'étude feront en même temps un *cours élémentaire de géographie ancienne et comparée, d'histoire grecque, de mythologie et d'antiquité*, de manière que lorsqu'ils arriveront à la lecture des historiens et des poètes, ils ne soient point arrêtés à chaque pas par des difficultés que peuvent seules applanir les connaissances dont nous venons de parler.

LANGUE LATINE.

Cette langue, indispensable aux élèves *francs* et à ceux qui se destinent à la médecine ou au droit, sera enseignée au moyen d'une méthode simple et très abrégative, qui permettra aux élèves d'acquérir promptement la connaissance d'un idiome universel parmi les savans de l'Europe.

LANGUE ARMÉNIENNE.

L'enseignement de cette langue est réservé aux élèves arméniens. Le prêtre arménien catholique qui demeure dans l'établissement est chargé de ce cours.

LANGUE TURQUE.

La langue turque, particulièrement la langue écrite, admettant avec toutes leurs modifications particulières un grand nombre de mots arabes et persans, l'étude des trois langues turque, arabe et persane devient indispensable pour acquérir une connaissance parfaite de l'idiome des Ottomans.

Elles seront enseignées par un bon maître turc et seront l'objet d'une attention toute particulière.

LANGUE FRANÇAISE.

Cette langue, devenue dans tout le monde civilisé la langue commune des savans, des diplomates, et des hommes bien élevés, sera enseignée avec un soin particulier; c'est elle qu'on parlera dans le Collège, et au moyen de laquelle seront enseignées toutes les diverses branches des connaissances, telles que histoire, géographie, mathématiques, philosophie, etc.

LANGUE ITALIENNE.

Cette langue, belle, harmonieuse et la plus musicale de l'Europe, est tellement répandue dans les échelles du Levant qu'elle est indispensable pour les transactions commerciales.

LANGUE ANGLAISE.

Cette langue du peuple le plus commerçant du monde et dont les vaisseaux couvrent toutes les mers, est d'une grande importance pour le haut commerce.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

L'histoire et la géographie, sciences qui s'éclairent mutuellement, seront enseignées simultanément à l'aide d'une méthode qui a le double avantage d'être courte et d'intéresser les enfants.

MATHÉMATIQUES.

Elles seront enseignées par un professeur habile appelé de France à cet effet.

BELLES-LETTRES ET RHÉTORIQUE.

Ce cours sera fait avec un soin particulier. Le professeur s'attachera à développer dans ses élèves le goût du beau et du bon, par des exemples pris dans toutes les littératures et particulièrement dans celles des langues étudiées par les élèves.

Les belles-lettres adoucissent les mœurs, calment les passions, et font notre consolation dans toutes les positions de la vie. Un grand homme de l'antiquité, Cicéron, qui, au milieu des orages et des dégoûts d'une longue carrière politique, éprouva si souvent l'heureuse influence des lettres, en a fait l'éloge suivant : « Elles sont, dit-il, l'aliment de la » jeunesse, et la joie de la vieillesse ; elles nous » donnent de l'éclat dans la prospérité, et sont

» une ressource, une consolation dans l'adversité.
 » Elles font les délices de la solitude, et ne sont
 » un embarras nulle part, elles nous tiennent
 » compagnie la nuit, nous suivent à la ville, à la
 » campagne, dans nos voyages. »

PHILOSOPHIE ET SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Ces divers cours termineront l'enseignement.

Les directeurs s'occuperont, aussitôt qu'il sera nécessaire, de la formation d'un cabinet de physique et de chimie, afin d'exercer les élèves à la pratique des principales expériences.

Le professeur chargé de ce cours fera aussi celui d'économie politique, ou la science qui enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses.

DESSIN.

A ce cours se joindra l'art de peindre au lavis et de dessiner les plans.

ESCRIME.

Cet art considéré uniquement ici comme un excellent exercice de gymnastique, a l'avantage d'apprendre aux élèves à se bien tenir, à marcher avec aplomb et à développer leurs forces.

ORDRE INTÉRIEUR

ET

EMPLOI DU TEMPS.

LES élèves seront admis à tout âge.

Ils coucheront dans un ou plusieurs dortoirs communs, éclairés pendant la nuit, où couchera un maître d'étude et dans lequel un domestique veillera toute la nuit.

Ils se leveront au son de la cloche, pendant l'hiver à six heures du matin, et pendant l'été à cinq heures. Après avoir été lavés et peignés sous les yeux d'un maître d'étude, ils feront la prière, chaque culte séparément, et entreront en classe. Deux heures après, déjeuner, ensuite classe jusqu'à midi, heure du dîner.

Après dîner deux heures de récréation; jusqu'à cinq heures classe; étude de six à huit. Souper, demi-heure de repos; ensuite coucher.

Les élèves ne seront jamais seuls ni le jour, ni la nuit, ni pendant l'étude, ni pendant les récréations.

Pour assurer les progrès des enfans et avoir la certitude qu'ils emploient utilement leur temps, les professeurs remettront régulièrement aux maîtres d'étude la note des devoirs que chaque élève doit remplir. Les maîtres d'étude seront chargés spécialement d'en surveiller l'exécution.

Tout tendra dans l'établissement à exciter l'amour-propre et l'émulation des élèves. Les récompenses et même les punitions sont toutes imaginées dans ce but. Les punitions n'auront rien de trop humiliant, ni de décourageant, et elles seront toujours combinées de manière à tourner à l'avantage du caractère et à celle de l'instruction des enfans.

Au moyen d'une légère contribution mensuelle et qui, du reste, est volontaire, les directeurs formeront dans le Collège une petite Bibliothèque composée de livres instructifs et amusants. Elle sera ouverte aux élèves les jours de congé et aux heures de récréation seulement. Un maître d'étude sera chargé de la conservation de cette bibliothèque.

La nourriture sera saine et suffisante.

Il y aura dans l'établissement une infirmerie pour les enfans malades. Chaque jour le médecin du Collège viendra visiter les enfans.

Chaque semaine il y aura un jour de congé, qui sera le jeudi.

Les parens ne pourront voir leurs enfans qu'aux heures de récréation, c'est-à-dire de midi à deux heures.

A la fin de chaque année, il y aura un grand *Exercice public*, et *Distribution solennelle de prix*.

Les élèves représenteront une petite comédie française; les élèves grecs une tragédie du théâtre grec ancien.

Cet exercice a pour but d'habituer les enfans au dialogue, d'orner leur mémoire de bonnes locutions et de leur donner de l'assurance à parler en public.

Chaque année il y aura un mois de vacances, que les élèves pourront aller passer chez leurs parens.

A aucune autre époque, si ce n'est en cas de maladie, les enfans ne pourront s'absenter du Collège.

Chaque élève sera tenu de fournir le trousseau suivant, dont l'entretien reste à la charge des parens.

8 Chemises de toile ou coton.	1 Habit bleu, boutons blancs.
4 Caleçons.	1 Pantalon en drap bleu.
6 Paires de bas bleus.	2 Gilets en drap bleu, boutons blancs.
6 Paires de bas blancs.	3 Paires de souliers.
3 Bonnets de nuit.	1 Casquette bleue et chapeau, ou deux fez.
6 Cravattes blanches.	6 Serviettes.
2 Cravattes noires.	2 Paires de draps.
6 Mouchoirs de poche.	1 Lit complet.
2 Pantalons d'été blancs.	1 Table.
2 Pantalons d'été de couleur.	1 Chaise.
2 Gilets d'été blancs.	Les brosses et le nécessaire pour la toilette.
2 Gilets d'été de couleur.	
2 Vestes d'été de couleur.	
1 Veste ronde en drap bleu, boutons blancs.	

Le siège de l'établissement est à Thérapia. La maison est isolée, saine, et pourvue de grands jardins. En temps d'épidémie on y observera la plus stricte quarantaine.

Le prix de la pension est fixé à 135 piastres fortes d'Espagne par an pour les pensionnaires, à 75 piastres fortes d'Espagne pour les demi-pensionnaires; il n'y aura aucune différence dans l'enseignement. Cependant en cas d'épidémie on ne recevra point de demi-pensionnaires.

Les arts d'agrément, tels que la musique, la danse et l'escrime, seront payés à part.

Tous les objets nécessaires à l'étude seront fournis par les parens.